

DESCRIPTIF DE LA PROCEDURE DE VALIDATION DU PARCOURS COMPLET

Un jury d'évaluation et un jury de délivrance de validation seront garants de la procédure de validation.

- **Candidats**

Le parcours de formation consiste à avoir participé aux modules suivants (19 jours) :

- MOSAIC de Référence (traumatisme simple) (4 jours)
- MOSAIC traumatismes complexes (traumatismes répétés) (3 jours)
- MOSAIC des Comorbidités du trouble de stress post-traumatique :
 - o Troubles anxieux (troubles anxieux généralisés, troubles paniques, phobies) et Troubles obsessionnels compulsifs (3 jours)
 - o Troubles dépressifs (2 jours)
 - o Addictions (2 jours)
- Supervisions, échanges de pratique en groupe (4 jours)
- Supervisions individuelles (5 heures)

Pour rendre valide la candidature à la validation de « Pratiquer la Thérapie MOSAIC dans la relation d'aide », le candidat doit justifier de :

- 100 % de présence durant le parcours de formation
- 70 % de réussite à l'ensemble des QCM réalisés tout au long de la formation
- 45 séances minimum d'application de la Thérapie MOSAIC

Documents, outils ou supports à présenter au jury d'évaluation lors de la soutenance.

Documents attendus :

- Dossier écrit (étude de cas)
- PowerPoint de soutenance
- Supports écrits si besoin

- **Déroulement de la validation**

Une seule épreuve d'évaluation qui réunit trois parties :

- Échange avec le jury et réponses aux questions portant sur le document écrit
- Présentation d'un cas pour lequel a été utilisé un des protocoles de spécialisation
- Échange avec le jury et réponses aux questions portant sur le protocole de spécialisation choisi

► La soutenance orale en présentiel ou en distanciel dure 1 heure et comprend 3 parties :

Première partie – 20 Minutes

Questions – Réponses portant sur le document écrit : pour l'un des 7 protocoles, le candidat doit s'appuyer sur les dialogues ayant eu lieu avec un patient lors de la pratique de la Thérapie MOSAIC et mettre en avant : les questions du praticien, les réponses du patient, les reformulations empathiques réalisées, les recadrages utilisés, les tâches prescrites.

Deuxième partie – 15 Minutes

Présentation devant un jury d'examen, d'un cas de patient pour lequel a été utilisé un des protocoles de spécialisation, qui montre l'évolution symptomatique et stratégique sur plusieurs séances :

- Le choix d'un des protocoles de spécialisation selon les informations recueillies dans la détermination d'objectif
- La boucle temporelle
- La stratégie de traitement choisie

Troisième partie – 25 Minutes

Questions – Réponses portant sur le protocole de spécialisation choisi.

Les compétences sont validées et acquises de manière définitive.

Conditions de délivrance matérielle de la validation :

À l'issue de la délibération du jury de validation, les résultats sont communiqués par courriel:

- Obtention de la validation
- Parchemin nominatif et daté
- Attestation de validation
- Livret de validation
- Non obtention de la validation

L'e-mail précise les modalités de demande de rattrapage

Des aménagements des épreuves sont prévues pour les Personnes en Situation de Handicap (PSH) à la fourniture d'une attestation RQTH et disponibles sur demande de la procédure détaillée de validation.

Des voies de recours et des traitements des dysfonctionnements sont prévues et disponibles sur demande de la procédure détaillée de validation.